



République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	21 Juin 2018	Séance du : 04 Juillet 2018
	Votes : 35	L'An Deux Mille dix-huit, le 04 Juillet à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 27	Pour : 35	
Absents : 10	Contre : 0	
Représentés : 8	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), Mme Marie-Claude DE MURCIA (Lieuranc Cabrières), M. Pierre OLLIER (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joël AZAM (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Eric VIDAL (Villeneuve)

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bernard COSTE (Octon), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan)

Absents : M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Jean COSTES (Salasc)

Objet : Compétence GEMAPI - Lancement de la procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour la restauration et l'entretien du fleuve Hérault et de la Lergue aval

Monsieur Revel rappelle aux membres du Conseil communautaire qu'en 2014, le Syndicat Mixte du Bassin Fleuve Hérault (SMBFH) a réalisé le Plan pluriannuel de restauration et d'entretien du fleuve Hérault.

En 2017, la Communauté de communes du Clermontais et la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault ont réalisé le plan de gestion de la Lergue aval.

Ces deux documents ont permis de programmer et chiffrer les interventions à réaliser sur l'Hérault et la Lergue aval au titre de l'intérêt général.

Afin de mettre en œuvre les travaux nécessaires, les EPCI compétents en Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI), à savoir la Communauté de communes du Clermontais, la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup, la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault, la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée, souhaitent obtenir un arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) au titre de l'article L 211-7 du code de l'environnement.

Une DIG permet au maître d'ouvrage public d'entreprendre en rivièrre des travaux présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence et de légitimer son intervention sur des propriétés privées. Elle est prononcée pour une durée maximum de 5 ans et est précédée d'une enquête publique. Elle est un préalable nécessaire pour autoriser les travaux, mais ne les rend pas pour autant obligatoires.

Monsieur Revel explique que le programme prévisionnel des travaux présenté sera ainsi mis en oeuvre chaque année par le maître d'ouvrage compétent, suivant le contexte et les contraintes budgétaires. Par délibération du 14 février 2018, la Communauté de communes du Clermontais a confié au SMBFH l'élaboration du dossier de DIG concomitamment aux 3 autres EPCI du territoire, dans un but de mutualisation et de cohérence territoriale. Dans ce cadre, une convention de prestation entre personnes publiques a été signée le 20 avril 2018.

Afin de répondre à cette mission, le SMBFH a mandaté le bureau d'étude Naldéo dont la commande est de réaliser les dossiers règlementaires, à savoir la DIG, la déclaration de loi sur l'eau et la notice d'incidence Natura 2000 pour les 4 EPCI.

Monsieur Revel ajoute que la mission du SMBFH s'arrêtera à la transmission officielle des dossiers règlementaires auprès de chaque EPCI, prévue à la fin du mois de juin 2018. Chaque EPCI aura ensuite à charge de déposer en son nom propre les dossiers en Préfecture. Afin que les services de l'Etat puissent mener une enquête publique simultanément aux 4 EPCI, les dossiers devront être déposés suivant le même calendrier, durant l'été 2018.

A noter que la Communauté de communes du Lodévois Larzac déposera un dossier de DIG en coordination avec les 4 autres EPCI, pour la mise en oeuvre de son plan de gestion Lergue amont actuellement en cours de finalisation. Dans l'objectif de réaliser les premiers travaux sur l'Hérault et la Lergue aval dès la fin d'année 2018, Monsieur Revel propose d'approuver le lancement de la procédure de Déclaration d'Intérêt Général.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Revel, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le lancement de la procédure de Déclaration d'Intérêt Général.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX